

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 1^{er} Octobre 2014

Mairie de Cadalen

<u>Présents</u>: Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Ghislaine GUILLERMIER, Catherine SERGENT, Jean-Louis BIROT, Béatrice CAZOTTES, Philippe COUDERC, Christian DAVALAN, Sébastien BRAYLE, Géraldine NOEL, Guy BARDET.

Excusée représentée : Perrine VIAULES par Ghislaine GUILLERMIER

Excusée: Laetitia VIGNE

Secrétaire de Séance : Martine GRANET

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Martine GRANET se propose secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente ayant été transmis aux conseillers municipaux, Mme le Maire demande à l'assemblée que celui-ci soit approuvé. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Relevé des décisions du Maire :

Madame le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'elle a prises dans le cadre de ses délégations :

Marchés Publics: « Fourniture mobilier scolaire, jeux, mobilier de restauration »- Lot N°3 - Suivant décision n° 05/2014 du 31/07/2014, le marché d'un montant HT de 7 807,51 € soit 9 369,01 € TTC est attribué à MANUTAN Collectivités 143 Bd Ampère 79074 NIORT

Cimetières : Le 26 Septembre 2014, vente d'une case du columbarium au Cimetière de Cadalen au prix de 450 € pour une durée de 30 ans.

2. <u>Travaux d'extension réseau électrique et de renforcement de réseau d'eau potable : Amortissement des subventions d'équipement versées.</u>

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, sur l'exercice 2014, la commune a versé

- ➤ Au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) 19 289.92 € de participation à l'extension du réseau électrique
- ➤ Au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) 9 064.36 € de participation au renforcement du réseau d'eau potable

Ces participations constituent des subventions d'équipement qu'il convient d'amortir sur une durée maximale de 15 ans puisqu'elles sont versées à un organisme public.

Après en avoir délibéré, par 14 voix « Pour », le Conseil Municipal décide d'amortir à compter de 2015 et selon une durée de 15 années les subventions d'équipement présentées par Madame le Maire.

3. Personnel communal : Régime indemnitaire

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de reconduire pour l'année 2014, l'attribution de la prime IEMP pour le personnel communal selon les mêmes conditions qu'en 2012 et 2013, à savoir 480 € par agent,

4. <u>Cimetières de Cadalen : Audit et assistance à la Gestion des cimetières.</u>

Madame le Maire présente le projet d'un diagnostic pour les cimetières communaux existants : Cadalen, St Pierre, St Jean, Gabriac, et la nécessité d'un appui à la mise en œuvre d'une gestion opérationnelle de ces différents sites. Elle propose de faire appel pour cela à un prestataire dont les principales missions seront de

- > Repérer les aménagements à effectuer
- > Relever chaque emplacement
- > Elaborer une fiche d'identification pour chaque concession
- Elaborer les procédures de reprise de concessions...

De plus, ce prestataire pourra conseiller les élus pour la réalisation de l'extension du cimetière du village.

Le coût pour l'ensemble de ces prestations est de 2 940 € HT soit 3 528.00 € TTC.

Par 14 voix « Pour », le conseil municipal approuve cette proposition.

5. Aide communale 2014 à l'ALMA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix « pour », décide d'attribuer à l'Association de Lutte contre les Maladies Animales (ALMA) du Tarn une subvention communale d'un montant de 97.41 € pour l'année 2014.

6. Budget Principal 2014 : Décision modificative

Madame le Maire propose de réajuster les crédits de l'article 611 en section de fonctionnement et de créer l'opération n°353 « Bâtiments Communaux » en section d'investissement.

Le Conseil Municipal par 14 voix « Pour » vote la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Compte 611 – « Contrats prestations de services » : + 4 0000 € en dépenses

Compte 6554 – « Contribution Organ. regroupement » : - 4 000 € en dépenses

Section d'investissement :

Opération n°353 « Bâtiments Communaux » C/2313 : + 4 000 € en dépenses

Opération n°342 « Cheminement Parking/Ecole » C/2315 : - 4 000 € en dépenses

7. Modification limite agglomération (RD 4 - Route de Réalmont)

Le Conseil Général du Tarn a émis un avis favorable pour le déplacement du panneau de limite d'agglomération sur la RD 4 en direction de Réalmont du PR 23+935 au PR 24+148.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix « Pour », approuve la modification de la limite d'agglomération de Cadalen et charge Madame le Maire de notifier au Conseil Général la délibération de ce dernier et l'arrêté fixant la nouvelle limite d'agglomération sur ce secteur.

8. <u>Communauté de Communes Tarn et Dadou : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte des déchets - année 2013.</u>

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte des déchets établi par la Communauté des Communes T&D pour 2014 (ce rapport est disponible en mairie et sur le site internet de la communauté des communes Tarn et Dadou).

Le conseil Municipal par 14 voix « Pour » prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets – année 2013.

9. <u>Plan de prévention du risque d'inondation du bassin du Tarn aval : Avis du conseil municipal de la commune de Cadalen</u>

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet de Plan de prévention du risque inondation du bassin du Tarn aval.

Sur les zones concernées par les risques d'inondation (zones rouges), il s'agit de ne pas créer de nouveaux obstacles à l'écoulement des eaux et de maintenir les capacités naturelles d'épandage des crues.

Au regard du PLU de la commune approuvé le 13/12/2012, ces objectifs sont respectés.

Par 14 voix « Pour », le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet de PPRI du bassin Tarn aval.

10. Questions diverses:

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires dispensera à l'attention des élus, une formation sur l'élaboration d'un budget communal le lundi 13 octobre 2014. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès d'elle.
- Madame le Maire indique que l'INSEE réalise régulièrement sur la commune de Cadalen, des enquêtes statistiques auprès des ménages.

Mme Catherine Malet sera leur interlocutrice.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration de l'extension de l'école aura lieu le samedi 22 Novembre 2014 à 11 h en présence notamment de Monsieur le Préfet

du Tarn, Monsieur le Président du Conseil Général et Monsieur le Président de la Communauté de Communes Tarn et Dadou. Il est prévu d'ouvrir l'école à partir de 9h30

pour permettre aux Cadalénois de la visiter.

> Madame Betty Cazottes dit qu'elle a été interpellée par des usagers de la Poste qui

s'étonnent de sa fermeture. Madame le Maire indique que Madame Bailly, directrice de la Poste de Gaillac lui a expliqué que l'absence d'un grand nombre d'agents pour cause de

maladie l'a contrainte à fermer momentanément le bureau de Cadalen. Tout devrait rentrer

dans l'ordre à compter du jeudi 2 octobre.

Monsieur Guy Bardet pense qu'il serait opportun d'établir une liste de personnes ou de

groupe de personnes référentes susceptibles d'intervenir rapidement en cas de situations

d'urgence.

Monsieur Sébastien Brayle informe le conseil, qu'effectivement, dans le cadre du Plan

Communal de Sauvegarde (PCS) qu'il est nécessaire d'élaborer avant la fin de l'année, une telle organisation devra être mise en place. A cet effet, une commission municipale sera

constituée et une réunion programmée rapidement.

Monsieur Guy Bardet informe le Conseil que les panneaux indicateurs de lieux-dits qui se

trouvaient au carrefour de la route départementale RD 6 et de la route de Rieunier ont

disparu.

> Une réunion avec les associations sportives est programmée afin de sensibiliser les

utilisateurs à une bonne gestion des équipements, en vue d'une réduction des frais de

fonctionnement.

Madame le Maire indique que la commémoration du 11 novembre se fera le dimanche 16

novembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Monique CORBIERE-FAUVEL

Martine GRANET